THONON
agglomération

ARRETE N°ARR-AG2023.013

PORTANT DELEGATION DE FONCTION DU PRESIDENT AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, qui confère au président d'un établissement public de coopération intercommunale, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux vice-présidents,
Vu la délibération du conseil communautaire du 15/07/2020 fixant à 14 le nombre de vice-présidents,
Vu le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents en date du 15/07/2020,
Vu la délibération du conseil communautaire du 15/07/2022 portant création et élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO),
Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient pendant la période d'absence du Président de donner délégation au vice-président,

ARRETE

Article 1er : Pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 28/11/2023, Monsieur Christophe ARMINJON, Président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION délègue, en son absence, fonctions et signature à Monsieur Joseph DEAGE, huitième Vice-Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour intervenir dans les toutes les compétences de la communauté d'agglomération et notamment les domaines suivants :

- Toute décision relative à la Commission d'Appel d'Offres,

Article 2 : Le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, publié et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site www.telerecours.fr.

Fait à BALLAISON, le 22 novembre 2023

Notifié à l'intéressé le : 28 NOV. 2023
Joseph DEAGE
Le huitième Vice-Président,

Le Président,
Christophe ARMINJON

CA THONON AGGLOMERATION

Acte certifié exécutoire le 28 NOV. 2023
Télétransmis en Sous-Préfecture le 28 NOV. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération le 28 NOV. 2023